

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS DU 3 JUILLET 2013,

SALLE PAROISSIALE 3, MONTFAUCON

Sont présents : 27 personnes

Qui représentent 27 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel du 27 novembre 2013 et adressé personnellement à tous les ayants droit en date du 19 novembre 2013. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Election du président d'un soir
3. Election de la secrétaire d'un soir
4. Election du président des AD
5. Election de la secrétaire des AD
6. Comptes 2012
7. Décider de la vente d'une portion de terrain d'environ 1600 m² à soustraire du feuillet 21, en faveur de M. P.-A. Lehmann
8. Décider de la vente d'une portion de terrain d'environ, à soustraire de la parcelle 22 pour Dressa SA
9. Décider de la plantation d'arbres fruitiers sur le pâturage, suite à une demande des naturalistes des Franches-Montagnes
10. Divers et imprévu

Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Martial Savary ouvre l'assemblée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande à ajouter un point à l'ordre du jour, en point 2 : Lecture du PV de la dernière assemblée.

Gête André propose de modifier le titre des points 7 et 8. Il demande de mettre « statuer d'une demande » au lieu de « décider ». Afin de pouvoir voter, nous désignons les scrutateurs : Denis Chevillat et Monique Farine sont nommés pour la soirée. Pour le point 7 : 11 OUI, 12 NON. Pour le point 8: 11 OUI, 13 NON. Le titre de ces deux points n'est donc pas modifié.

2. Lecture du PV de la dernière assemblée

Martial Savary donne lecture du dernier PV, rédigé par Laure Jeanbourquin. Francine Beuret fait remarquer qu'il n'avait pas été voté. Martial Savary demande l'approbation de ce PV : 23 OUI / 1 NON.

3. Election d'un président d'un soir

Il est proposé Bernard Froidevaux : 24 OUI / 0 NON. Bernard Froidevaux prend donc l'assemblée en main.

4. Election d'une secrétaire d'un soir

Il est proposé Sarah Frésard : OUI/

5. Election d'un président des ayants-droits

Jean-François Maillard propose Bernard Froidevaux. Nous passons au vote : 20 OUI/ 0 NON. Bernard Froidevaux est donc élu.

6. Election de la secrétaire des ayants-droits

La commission des paturages propose Sarah Frésard. Aucune autre proposition n'est faite. Nous passons au vote : 22 OUI/ 0 NON. Sarah Frésard est élue.

7. Comptes 2012

Martial Savary donne lecture des comptes pour l'année 2012, en indiquant le secrétaire communale est également présent pour toute question. L'année 2012 boucle avec un déficit de Frs 10'171.15. Ce montant a été prélevé sur le fond de réserve des pâturages.

Benoit Frésard demande d'où proviennent autant de frais dans les frais divers ? Martial Savary lui répond qu'il y a des factures de la chambre d'agriculture pour des bilans de fumure, amendes BDTA ainsi qu'une facture de Maître Jeannerat).

André Gête demande à voir cette facture. Le secrétaire communale lui dit que normalement, les ayants-droits n'ont pas le droit de les voir mais accepte de la montrer. Bernard Froidevaux en donne lecture et la met à disposition des ayants-droits désirant la voir.

Francine Beuret demande pourquoi cette facture apparait dans les comptes des pâturages et non à la commune. Le secrétaire communal lui répond que cette facture est à la charge de la partie intimée, donc, les ayants-droits. Il informe également que le montant de la facture pour 2012 est « moindre » par rapport à la facture pour 2013, qui devrait se monter à env. Frs 8800.- pour les ayants-droits et Frs 2'600.- pour la commune.

Le secrétaire communale indique que l'assemblée des ayants-droits avait 3 semaines pour faire recours contre la première décision. Mais ce recours a été signé par André Rebetez et Laure Jeanbourquin et n'a pas été décidé par les ayants droits. Bernard Froidevaux relève que le premier souci s'est passé à ce moment-là.

Francine Beuret relève que la secrétaire n'avait pas de procuration, ni de droit de vote.

Le secrétaire communale donne lecture du jugement du 13 juin dernier. Il relève qu'un ayant-droit peut donner sa procuration à un non-ayant-droit, la secrétaire peut donc représenter un ayant-droit par ce biais.

Francine Beuret relève que les ayants-droits n'étaient pas informés ni des démissions du président et secrétaire, ni des recours.

Martial Savary l'informe que les lettres de démissions ont été lues à la commission des pâturages, qui s'est approché de Sarah Frésard pour reprendre le poste de secrétaire et qu'un président serait recherché lors de l'assemblée de ce soir.

Le montant de matériel des divers est également beaucoup plus élevé que prévu dans le budget. Le secrétaire communale lui répond qu'il y a des factures de pierres à lécher mais également des factures de graines à semer, frais de semis et facture pour des bacs à eau.

A noter que le budget pour les dépenses pour 2013 n'est pas encore établi.

Benoit Frésard déplore que seul deux personnes signent ce fameux recours, l'avis des ayants-droits n'a pas été demandé puisqu'aucune assemblée n'avait été convoquée.

Farine demande des précisions pour le compte dédommagement qui est également plus élevé que le budget. Martial Savary lui répond qu'une facture pour Claude Beuret, pour différents travaux, a été partagée entre ce poste et le poste frais véhicule.

Marcel Rebetez demande les conséquences si l'assemblée des ayants-droits refusent les comptes. Le secrétaire communal lui répond que l'approbation des comptes est invalidé et qu'il faut repasser les comptes en août. Le canton demande normalement les comptes pour le mois de mai, si trop de retard, la commune pour se faire annuler un fonds d'environ Frs 260'000.-.

Marcel Rebetez relève que normalement, l'assemblée des ayants-droits doit avoir lieu avant celle de la commune.

Martial Savary informe qu'une date n'a pas été possible avant pour l'assemblée des ayants-droits, pour être dans les délais dans l'avis officielle.

Maurice Péquignot trouve qu'on devrait en rester là, dans toutes ses histoires....

Jean-François Maillard propose d'accepter les comptes 2012 mais se renseigner pour 2013.

Bernard Froidevaux indique qu'il y a un service à l'économie rurale qui aide à trancher dans certaines situations.

Le secrétaire communal que ce service agit uniquement pour des soucis de compensation de terrain et non pour des comptes.

Bernard Froidevaux se demande si on ne pourrait tout de même pas trouver un service autre qui puisse nous aider à trouver des solutions dans ces litiges.

Le secrétaire communale indique que le fonds de réserve des comptes des paturages se montaient à env. Frs 71'000.- Actuellement, il se monte à env. Frs 60'000.-, après prélèvement du déficit pour l'année 2012.

Francine Beuret trouve regrettable que tout le monde se mis devant les faits accomplis.

Marcel Rebetez propose d'accepter les comptes « sous réserve ».

Le secrétaire communale indique qu'on doit décider de l'acceptation des comptes ou non, mais pas possible de mettre de réserves.

Monique relève qu'il y a eu de nombreuses erreurs commises mais que tout le monde en fait. Tant qu'on reste sur ces litiges, on n'avancera pas.

Marcel Rebetez relève encore que si simplement, il y avait eu une compensation, la discussion serait restée facilement ouverte....

Les comptes sont finalement mis en vote : OUI : 15 / NON : 6. Les comptes sont acceptés.

8. Décider de la vente d'une portion de terrain d'env. 1600 m2 à soustraire du feuillet 21 pour Monsieur P.-A. Lehmann

Marcel Rebetez demande s'il y a compensation de terrain pour la demande de Monsieur Lehmann. Martial Savary lui répond que non. Nous passons au vote si l'assemblée entre en matière de discussion : NON : 16 OUI : 7.

9. Décider de la vente d'une portion de terrain d'env. , à soustraire du feuillet 22, pour Dressa SA

Sur cette demande de terrain, une compensation est prévue, de la même superficie. L'assemblée des ayants-droits entre donc en discussion. Martial Savary distribue quelques plans des zones afin de mieux comprendre la discussion. L'usine Dressa souhaite s'agrandir et ne peut le faire que du côté sud, donc côté parc. L'usine souhaiterait acquérir la parcelle 155 pour en faire une place de parc.

Francine Beuret demande si ce n'est pas une zone protégée. Martial Savary lui répond que non, qu'une séance entre les ponts des chaussées et l'aménagement du territoire a eu lieu et ils sont ok.

Francine Beuret demande s'il n'y a pas un droit de passage pour le paturage sur cette parcelle ? Bernard Froidevaux répond que s'il y a un droit, il sera notifié.

Marcel Rebetez relève que ce serait une parcelle idéale pour une zone à bâtir car déjà équipée, presque dommage de s'en servir uniquement comme parc ?

Ali Rebetez demande s'ils ont besoin d'une si grande parcelle. Martial Savary répond qu'il est possible de la faire un peu plus petite aussi.

L'assemblée des paturages indique donc les conditions suivantes quant à la vente :

- Un droit de passage pour l'accès au pâturage doit être notifié
- L'entretien de la barrière et de la clôture du pâturage est à la charge de l'acheteur
- Diminuer la parcelle en question, en tirant une ligne droit des deux jardins voisins des parcelles 153 et 154
- Les parcelles 155 et le restant de la parcelle 22 soient reliées

L'assemblée passe au vote pour la vente de cette parcelle : OUI : 26 NON : 0

Francine Beuret fait remarquer que lorsque la commune vend une parcelle de pâturage, le produit de la vente doit être versé sur un compte de fonds liés au pâturage et ne peut être utilisé que par les pâturages.

10. Décider de la plantation d'arbres fruitiers sur le pâturage, suite à une demande des naturalistes des Franches-Montagnes

Une demande a été déposée à la commune pour la plantation de 14 arbres autour de la marre du Péché. Les arbres seraient plantés à l'intérieur de la barre actuelle.

André Villiger remarque que la société d'embellissement pourraient également en profiter pour la plantation d'arbres pour les naissances.

Marcel Rebetez demande que l'entretien de la barre soit ensuit à leur charge

Jean-Philippe Frésard fait remarquer que jusqu'à maintenant, l'entretien de cette barre faisait partie des corvées.

Martial Savary informe qu'ils auraient prévu un système de barre « Veya » qui demande peut d'entretien.

L'assemblée passe au vote : OUI : 21

11. Divers et imprévus

Marcel Rebetez relève qu'il y a beaucoup de dégâts dans le pâturage de la comunance, suite aux coupes de bois et demande qui se chargera de remettre en ordre....

Frédéric Frésard fait remarqué qu'une génisse d'Armand Frésard aurait dû être ajouté sur le paturage communal qui lui est attribué mais que cette génisse serait dans un troupeau de chevaux et ce n'est pas possible.

Armand Frésard donne quelques explications. Il a fait évaluer son terrain. Sa nouvelle valeur lui donne droit à 3 encrânes supplémentaires. Martial Savary avait fait un tour rapide des pâturages ou tous les encrânes n'avaient pas été chargés. D'où la lettre reçue chez Frédéric Frésard. Cette estimation a été faite alors que tous les calculs des encrânes étaient déjà fait. Martial Savary a voulu trouver une solution provisoire rapidement pour cette année, ce qui a provoqué quelques remous.

Une génisse a été placée sur le pâturage de Plain de Saigne, deux sont encore chez lui. Armand Frésard se dit d'accord de placer les deux autres animaux ailleurs cette saison puisque sa demande a été fait tardivement, mais souhaite pouvoir lâcher tout le bétail dont il a droit dès 2014.

Bernard Froidevaux relève que si tous les agriculteurs font réestimer leur terrain, il en résultera beaucoup de travail pour peu de changement car il n'y a pas plus d'encrânes à attribuer, au final.

Jean-Paul Veya demande qu'une lettre soit envoyée à Monsieur Frésard André car son bétail passe régulièrement soit sur le pâturage du fond de la Vacherie ou de Plain de Saigne.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 23h00.

Montfaucon, le 11 décembre 2013

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard